

IGAS - Interactions entre Santé et Travail

La Santé au travail, une priorité de la stratégie nationale de Santé publique

L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) a récemment publié un rapport réalisé dans le cadre d'une mission portant sur la Santé au travail, visant à appréhender les interactions existantes et possibles entre la Santé au travail et la Santé publique.

À partir de quatre illustrations concrètes portant sur la Santé au travail des salariés du secteur privé, les maladies cardiovasculaires, les polyarthrites rhumatoïdes, les addictions et les nanoparticules, les auteurs du rapport ont identifié quatre axes d'amélioration.

Mieux appréhender les risques pour une prévention plus efficace

Pour l'IGAS, le repérage et la prévention des risques liés aux situations de travail doivent constituer une priorité. Afin d'améliorer la prévention des risques professionnels, les auteurs du rapport expliquent qu'il est important "d'identifier dans les entreprises les expositions professionnelles aggravant ces risques, puis de hiérarchiser les actions préventives".

Ils souhaitent que les maladies cardio-vasculaires deviennent un enjeu majeur de Santé publique et que se développent des collaborations interdisciplinaires et inter-champs.

Etre attentif et s'adapter aux évolutions techniques et organisationnelles du monde du travail

Le rapport rappelle que les évolutions techniques et organisationnelles peuvent être à l'origine d'une détérioration de la Santé des travailleurs.

En effet, le développement de nouvelles formes de travail (le télétravail, le travail à domicile, la mobilité des salariés, ...) posent le problème du suivi des salariés, en particulier dans le cas de risques à effets différés.

Les auteurs, à partir de la question des nanomatériaux, induits par les produits ou procédés de travail, insistent sur le fait que la connaissance et la maîtrise des risques émergents nécessitent une approche pluridisciplinaire et le développement de réseaux de surveillance et d'alerte.

Prendre en compte les pathologies préexistantes

La mission insiste sur l'importance de développer les interactions pour le diagnostic, les actions d'accompagnement, voire de réorientation, au travers de l'exemple des polyarthrites rhumatoïdes qui met en exergue l'intérêt d'actions précoces et pluridisciplinaires en matière de diagnostic, puis de maintien dans/en emploi.

Les auteurs du rapport soulignent l'importance "primordiale des articulations entre médecin traitant et médecin du travail, dans une logique de parcours de soins voire de parcours de vie" dans le respect du secret médical. Ils soulignent toutefois que la mission de Santé publique, incombant, par la loi de juillet 2011, aux médecins du travail, pose une série de questions d'ordre éthique, déontologique et de continuité dans la prise en charge.

Utiliser le travail comme lieu de promotion de la Santé

L'entreprise apparaît comme un lieu de sensibilisation et d'information sur des risques qui ne se limitent plus exclusivement aux risques professionnels. Dans cette perspective, le rapport de l'IGAS recommande, en prenant comme exemple la prévention des addictions, que le sujet de l'entreprise, comme lieu de promotion de la Santé, puisse être débattu dans le cadre du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

La mission estime qu'insuffler une approche de Santé publique en milieu professionnel peut être bénéfique pour la Santé au travail, à condition "de garder comme prioritaire la prévention des risques professionnels mais aussi la connaissance, la reconnaissance et la prévention des maladies professionnelles en développant notamment des systèmes d'information adaptés".

La mission estime que des acteurs extérieurs au monde de l'entreprise doivent pouvoir être mobilisés pour conduire des actions d'information sur les grandes problématiques de la Santé publique. A ce titre, l'IGAS propose la mise en place d'un réseau d'acteurs spécialisés, structuré par l'INPES (Institut National de Promotion et d'Édu-

cation pour la Santé), en lien avec les CHSCT, pour mener des actions de prévention en Santé publique au sein des entreprises.

Le rapport de l'IGAS sur les interactions entre Santé et travail identifie la Santé au travail parmi les priorités d'une stratégie nationale de Santé et des plans de Santé publique.

La mission établit, en synthèse, que la stratégie de Santé nationale, le futur plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les toxicomanies, le Plan national de santé au travail 3 et la révision de la loi de Santé publique sont autant de vecteurs potentiels d'une meilleure articulation entre la Santé au travail et la Santé publique.

Elle recommande d'identifier la Santé au travail dans la future stratégie nationale de Santé et les plans de Santé publique, soulignant également la nécessité d'une mise en cohérence de l'action des pouvoirs publics au niveau national et local. Les auteurs insistent sur l'importance d'intégrer la Santé au travail au sein des autres Projets Régionaux de Santé (PRS), tout en articulant ces derniers avec les Plans Régionaux de Santé au Travail (PRST). ■

